

Date de mise en ligne : - 9 MARS 2026

## **COMMUNE DE WEYERSHEIM**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

\*\*\*\*\*

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 20 janvier 2026**

Aujourd'hui, treize janvier deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le mardi vingt janvier deux mil vingt-six à vingt heures avec l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Communications du Maire.
4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.
5. Avis sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
6. Décision budgétaire modificative n° 1.
7. Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR) annuité n°2 pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire – Mise à jour du tableau de financement.
8. Signature d'une convention de portage foncier avec L'Établissement Public Foncier d'Alsace concernant le lotissement Les Hauts de la Zorn.
9. Signature d'une convention de gestion de la fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux et la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
10. Signature d'une convention de mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mission « maintenance annuelle ».
11. Recrutement d'un agent contractuel.
12. Divers.

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie et diffusée sur le site internet.

## Procès-verbal de la séance

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ACKER Dominique - ALBECKER Bernard - BLANCK Denis - FORR Bernard - FOURNAISE Véronique - GASSERT Cédrine - HILD Aline – JUNG Didier - RICK Stéphane - SORG Fabienne - VATRY Edwige - WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à BLANCK Dominique ; BONICEL Bénédicte a donné procuration à HILD Aline ; KERTZINGER Francis a donné procuration à FOURNAISE Véronique ; MUGLER Christelle donne procuration à WERNERT Annie ; SORGIUS Christian a donné procuration à FORR Bernard ; VOGT Marie-Line donne procuration à WEEBER Michelle.

Le quorum est atteint.

### Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Michelle WEEBER est désignée secrétaire de séance.

#### **3. Communications du Maire.**

**Sylvie ROEHLLY**

13/12/2025 : Fête de Noël de la SSW

14/12/2025 : Noël au Village

Concert de Noël de la Musique Municipale de Weyersheim

15/12/2025 : Inauguration de la station vélo Fluo à la gare de Hoerd

Commission développement économique

Conseil Communautaire à Weyersheim

16/12/2025 : Comité Syndical de l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique

Rendez-vous avec un administré

Conseil de Fabrique

- 22/12/2025 : Fête de Noël à la MAPAD de HOERDT
- 29/12/2025 : Anniversaire de Mme Jacqueline ROEHLLY
- 03/01/2026 : Réunion Conseil Intercommunal des Jeunes - Communauté de Communes de la Bass-Zorn
- 06/01/2026 : Réunion avec l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) - M. Archer
- 07/01/2026 : Commission communication
- 08/01/2026 : Anniversaire M. WINTER-KNECHT Jean-Jacques – 80 ans
- 09/01/2026 : Cérémonie des Vœux du Maire
- 10/01/2026 : Broyage des sapins – Espace W  
Visite des locaux modulaires de l'école maternelle avec des conseillers municipaux
- 12/01/2026 : Réunion itinéraire piste cyclable Gamsheim-Brumath – Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
Réunion du Bureau - Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 14/01/2026 : Anniversaire BUHREL René - 80 ans  
Cérémonie des Vœux de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 15/01/2026 : Rendez-vous avec un administré  
Bureau syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
- 16/01/2026 : Réunion de travail pour la convention avec l'Electricité de Strasbourg, le SAMU de l'environnement et les communes de Hoerd et Weyersheim
- 17/01/2026 : Assemblée Générale de l'AAPPMA - Pêche
- 19/01/2026 : Rendez-vous Mme Gangloff / naturopathe Pôle santé
- 20/01/2026 : Réunion relative à la gestion de l'Espace W

#### **4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.**

##### **Didier WINTER-KNECHT**

- 12/12/2025 : Repas de Noel du personnel au Pot de la Zorn.
- 13/12/2025 : Fête de Noel de la SSW - Foot
- 14/12/2025 : Concert de Noël de la Musique Municipal à l'église St Michel
- 15/12/2025 : Conseil communautaire à Weyersheim + repas
- 16/12/2025 : Remise de la médaille d'or au Lieutenant Christian SORGIUS à la Compagnie de Haguenau
- 18/12/2025 : Repas de Noel du Conseil Municipal
- 19/12/2025 : Pot de départ de l'agent Daniel ZILLIOX à la Mairie
- 07/01/2026 : Réunion de chantier, phase démolition école maternelle des Cygnes.
- 09/01/2026 : Cérémonie des Vœux du Maire

##### **Annie WERNERT**

- 12/12/2025 : Fête de Noël des agents
- 15/12/2025 : Fête de Noël de la Communauté de Communes des Basse-Zorn
- 17/12/2025 : Fête de Noël MAPAD La Solidarité Hoerd
- 17/12/2025 : Anniversaire de M. LOPEZ Fernand 80 ans
- 18/12/2025 : Anniversaire de Mme PELTIER Annie 80 ans
- 19/12/2025 : Anniversaire de M. ROTHUT Victor 95 ans
- 19/12/2025 : Départ à la retraite de M. Daniel ZILLIOX

29/12/2025 : Anniversaire de Mme ROEHLIY Jacqueline 90 ans  
08/01/2026 : Anniversaire de M. WINTER-KNECHT Jean-Jacques 80 ans  
09/01/2026 : Cérémonie des Vœux  
11/01/2026 : Repas au tournoi de foot  
14/01/2026 : Anniversaire de M. BUHREL René 80 ans

#### **Jean-Jacques KLEINMANN**

15/12/2025 : Réunion avec la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre de  
l'Aménagement Foncier  
Conseil Communautaire  
09/01/2026 : Cérémonie des vœux du maire  
10/01/2026 : Broyage des sapins – Espace W  
13/01/2026 : Réunion à la Communauté de communes de la Basse-Zorn avec le SDEA -  
Présentation des études relatives au risque inondation PAPI  
20/01/2026 : Cérémonie des vœux de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

#### **Clarisse REGNIER**

11/12/2025 : Fête de Noël « Joyeuses Retrouvailles »  
12/12/2025 : Fête de Noël des agents  
14/12/2025 : Concert de Noël de la Musique Municipale  
15/12/2025 : Conseil communautaire  
19/12/2025 : Réunion pour la gestion des lettres du Père Noël  
03/01/2026 : Réunion du Conseil Municipal des Enfants  
Fête des rois à l'Espace W  
07/01/2026 : Commission communication  
09/01/2026 : Cérémonie des vœux du Maire  
12/01/2026 : Commission environnement communauté de communes de la Basse-Zorn  
14/01/2026 : Vœux aux acteurs économiques - Communauté de communes de la Basse-  
Zorn  
15/01/2026 : Commission communication communauté de communes de la Basse-Zorn

#### **Dominique BLANCK**

Rétro-commission année 2025 sur les commandes de MD boissons 1245€.  
Somme en attente de décision si distribution aux associations ou investissement dans le  
projet de réaménagement du bar de la salle Jupiter.  
12/12/2025 : Fête de Noël des agents  
14/12/2025 : Noël au village et concert de Noël  
19/12/2025 : Pot de départ à la retraite de M. Daniel Zilliox  
09/01/2026 : Cérémonie des vœux du Maire  
10/01/2026 : Broyage de sapins à l'Espace W  
20/01/2026 : Réunion relative à la gestion d'Espace W

#### **Michelle WEEBER**

16/12/2025 : Commission administrative  
19/12/2025 : Pot départ à la retraite de M. Daniel ZILLIOX  
Réunion pour la gestion des lettres du Père Noël + distribution  
20/12/2025 : Organisation de la visite du Père Noël au marché hebdomadaire

03/01/2026 : Réunion du Conseil municipal des enfants  
06/01/2026 : Commission administrative  
09/01/2026 : Cérémonie des vœux du Maire  
12/01/2026 : Réunion Communauté de communes de la Basse-Zorn – commission environnement  
14/01/2026 : Cérémonie des vœux de la communauté de commune de la Basse-Zorn  
15/01/2026 : Réunion Communauté de communes de la Basse-Zorn - Commission communication  
30/01/2026 : Réunion du Conseil municipal des enfants

**5. Avis sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 24/05/2025 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de Weyersheim approuvé le 12/05/2022 ;
- Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée aux articles R.104-33 et suivants du code de l'urbanisme, en date du 27/06/2025 et son avis en date du 08/08/2025 sur l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15/09/2025 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale ;
- Vu le projet de modification notifié aux personnes publiques associées et à la commune de Weyersheim avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- Vu l'arrêté en date du 17/10/2025 prescrivant l'enquête publique relative à modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim ;
- Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim transmis pour avis le 08/01/2026 avant approbation ;

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la modification n°1 du PLU de Weyersheim a été engagée afin de :

- Rectifier des erreurs matérielles sur le plan de règlement ;
- Harmoniser les termes utilisés dans le règlement ;
- Modifier les règles d'implantation des extensions et annexes ;
- Préciser les règles de toitures pour les différentes constructions ;
- Modifier la réglementation des clôtures, des remblais, des abris de pâture ;
- Préciser les occupations et utilisations du sol en zone UEM ;

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas par cas pour déterminer la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale. Conformément à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date 08/08/2025, le conseil communautaire a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale, par délibération du 15/09/2025.

Le projet de modification du PLU de Weyersheim a ensuite été notifié aux personnes publiques associées et à la commune de Weyersheim.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 17/11/2025 au 08/12/2025. Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences en mairie et au siège de la communauté de communes ; le dossier d'enquête publique était consultable au siège de la communauté de communes, en mairie et sur internet. Le commissaire enquêteur n'a recensé aucune observation du public, avant d'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU assorti d'une recommandation.

Suite à l'enquête publique, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn approuvera la modification n°1 du PLU de Weyersheim lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui est prévue le 02/03/2026.

À cette occasion, il sera encore possible d'apporter des adaptations au dossier, pour répondre aux avis et observations recueillis, sans remettre en cause son économie générale.

Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées par la communauté de communes, figurent dans le tableau joint en annexe.

Conformément au code général des collectivités territoriales, l'avis de la commune est requis préalablement à l'approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim par la Communauté de Communes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur son avis.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

**Considérant** que les résultats de l'enquête publique et des consultations effectuées justifient d'apporter des changements au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Weyersheim.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de donner **un avis favorable** à l'approbation de la modification n°1 du PLU de Weyersheim par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, avec les adaptations exposées.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

## 6. Décision budgétaire modificative n°1.

Afin de permettre les écritures d'amortissement (écritures d'ordre), il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Il y a lieu d'autoriser la décision modificative suivante :

### Section de fonctionnement :

Dépenses :	Compte 6811/042	+ 4.000,00 €
	Chap 023	- 4.000,00 €

### Section d'investissement :

Recettes :	Compte 28128/040	+ 1.342,63 €
	Compte 28152/040	+ 84,91 €
	Compte 281831/040	+ 537,01 €
	Compte 28188/040	+ 1.253,48 €
	Compte 28152/040	+ 34,50 €
	Compte 281848/040	+ 250,41 €
	Compte 281838/040	+ <u>497,06 €</u>
		+ 4.000,00 €
	Chap 021	- 4.000,00 €

Les sections sont équilibrées en recettes et dépenses.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1/2025 telle que présentée ci-dessus.

## 7. Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR) annuité n°2 pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire – Mise à jour du tableau de financement.

Vu la convention d'intention n° 67-2025-03 signée entre l'Etat et la commune de Weyersheim relative à la subvention présentée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-39 portant attribution d'une subvention au titre de la DETR destinée au financement du projet « reconstruction d'une école maternelle et création d'un périscolaire, aménagement de la cour d'école et du site – annuité 1 » ;

Madame le maire expose que dans le cadre de la convention triennale signée avec l'Etat il convient de mettre à jour le tableau de financement déposé pour l'annuité n°2.

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
<b>Travaux</b>		<b>Aides publiques</b>	
Lot 1 Démolition	93.671,20 €	Etat – DETR annuité 1	120.000,00 €
Lot 2 Terrassement voirie, réseaux	510.230,00 €	Etat – DETR annuité 2	500.000,00 €
Lot 3 Gros-Œuvre	1.081.000,00 €	Etat – DETR annuité 3	500.000,00 €
Lot 4 Ossature bois – Bardage	1.049.200,00 €	Région – Amélioration du cadre de vie	220.000,00 €
Lot 5 Echafaudage	59.690,00 €	Région – Anticiper le changement climatique	80.000,00 €
Lot 6 Etanchéité – végétalisation	259.600,00 €	CEA – Fonds d’Attractivité Alsace	100.000,00 €
Lot 7 Couverture métallique	85.400,00 €	CEA – Fonds Communal Alsace	100.000,00 €
Lot 8 Menuiserie ext bois	459.300,00 €	Agence de l’Eau	80.000,00 €
Lot 9 Protection solaire – rideaux	92.000,00€	<b>SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	1.700.000,00 €
Lot 10 Sanitaire	220.200,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
Lot 11 Cuisine	44.000,00 €	Fonds propres	970.221,20 €
Lot 12 Chauffage-ventilation	386.110,00 €	Emprunt	3.000.000,00 €
Lot 13 Photovoltaïque	14.000,00 €	Autres : aides privés CAF	409.500,00 €
Lot 14 Electricité	358.000,00 €	<b>SOUS TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>4.379.721,20 €</b>
Lot 15 Ascenseur	25.000,00 €		
Lot 16 Doublage-cloisons-faux plafonds	201.700,00 €		
Lot 17 Menuiserie int	350.700,00 €		
Lot 18 Agencement	279.000,00 €		
Lot 19 Métallerie	70.300,00 €		
Lot 20 Chape	34.040,00 €		
Lot 21 Carrelage	40.620,00 €		
Lot 22 Peinture intérieure - nettoyage	71.320,00 €		
Lot 23 Enduit de terre	88.450,00 €		
Lot 24 Revêtements sols intérieurs	79.020,00 €		
Lot 25 Plantations jeux	127.170,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6.079.721,20 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>6.079.721,20 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l’exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention DETR au titre de la seconde annuité pour l'année 2026.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

**8. Signature d'une convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace concernant le lotissement Les Hauts de la Zorn.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Weyersheim à l'EPF d'Alsace le 27 mai 2024,

Vu l'avis des domaines rendu le 18 octobre 2024, sous numéro 20086346,

Madame le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient d'approuver une nouvelle convention de portage avec l'EPF d'Alsace afin, notamment, de mettre à jour le prix d'acquisition des terrains, par l'EPF d'Alsace.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés avenue des Celtes à WEYERSHEIM (Bas-Rhin), figurant au cadastre sous-section 87 numéros 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526 et 527, d'une superficie totale de 01 ha 97 a 86 ca, consistant en des terrains nus, en vue d'y réaliser un projet de lotissement ;

**APPROUVE** les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser Mme Sylvie ROEHLI, Maire de Weyersheim, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

## **9. Signature d'une convention de gestion de la fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux et la Communauté d'Agglomération de Haguenau.**

Madame la maire propose de signer une nouvelle convention de gestion de la fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux et la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2032.

La SPA sera chargée, à titre exclusif, d'assurer la capture, le transport, l'accueil, la garde et les soins des chiens, des chats, des nouveaux animaux de compagnie (NAC) hors reptiles et amphibiens, divagants, errants sur le territoire des communes conventionnées, dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle devra assurer la recherche des propriétaires des animaux trouvés, et leur restitution quand ils sont réclamés.

Les animaux domestiques dangereux, mordeurs ou griffeurs dont le propriétaire est inconnu ou défaillant seront également accueillis par la SPA en application des dispositions du code rural et de la pêche maritime.

Par ailleurs, la SPA s'engage à accueillir au sein de la fourrière les chiens, les chats et les nouveaux animaux de compagnie (NAC) hors reptiles et amphibiens, appartenant ou détenus par des personnes hospitalisées, expulsées, incarcérées et ceux placés sous séquestre, en fonction des capacités d'accueil de la fourrière et pour une durée maximale de 8 jours francs.

Elle exploitera le service de fourrière animale à ses frais et risques.

En alternative à la mise en fourrière, la collectivité conventionnée pourra également, confier à son initiative et à ses frais, une mission de capture des chats errants non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur (dits « Chats libres »), vivant en groupe dans des lieux publics sur son territoire, afin de faire procéder à leur stérilisation/castration et à leur identification, préalablement à leur relâche dans ces mêmes lieux. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde de ces chats seront placés sous la responsabilité de la SPA, qui facturera ces prestations à la collectivité concernée.

En contrepartie de ses obligations, la SPA percevra une rémunération comprenant :

- Le paiement par les usagers des prestations de fourrière animale aux tarifs qu'elle a fixés (frais de garde, d'identification, de visite sanitaire, etc.) ;
- Une participation versée par chaque collectivité conventionnée, fixée à 0,70 € par habitant et par an, au titre des frais de gestion et de fonctionnement du service ;
- Le cas échéant, le paiement par les collectivités conventionnées des tarifs du dispositif « chats libres » ;
- Le cas échéant, le paiement par les collectivités conventionnées des frais liés aux animaux abandonnés et trouvés sur leur ban, lorsque les propriétaires n'auront pas pu être identifiés ou qu'ils n'auront pas récupéré leur animal à la fourrière dans le délai légal de garde de huit jours.

Chaque collectivité conventionnée versera également à la Communauté d'Agglomération de Haguenau une participation fixée à 0,45 € par habitant et par an, au titre de l'entretien et du renouvellement des équipements communautaires.

L'ensemble des modalités administratives, financières et opérationnelles de fonctionnement du service public de fourrière animale est formalisé dans la convention et son annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction d'un partenariat tripartite avec la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs et les collectivités extérieures à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (communes ou EPCI) qui le souhaitent, pour la gestion de la fourrière animale.

APPROUVE le projet de convention de gestion et son annexe.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion et à accomplir toute formalité afférente à la mise en œuvre de la présente délibération.

**10. Signature d'une convention de mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mission « maintenance annuelle ».**

Vu la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant pour une mission de maintenance annuelle.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin d'assurer la maintenance annuelle de l'archivage, il est proposé de signer une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour l'intervention d'une archiviste itinérante.

Pour l'année 2026, les frais d'intervention prévisionnels sont de 360€ par jour sur 5 jours. Les jours non utilisés pourront faire l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de l'archiviste et autorise Madame le Maire à la signer.

**11. Renouvellement du poste d'ATSEM pour un accroissement temporaire d'activité.**

Il est proposé de renouveler le contrat d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non-complet 28h20 /hebdomadaires à compter du 31 janvier 2026 et jusqu'au 21 juillet 2026 sur la base de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le renouvellement du poste d'ATSEM contractuel aux conditions citées ci-dessus, jusqu'au 21 juillet 2026.

**PREND ACTE** que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer les actes relatifs à ce renouvellement.

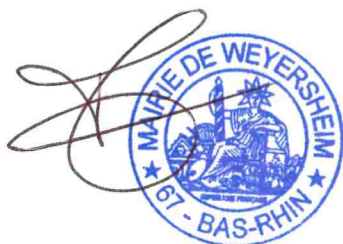
**12. Divers.**

- Mme Clarisse REGNIER informe l'assemblée des raisons et des modalités du désherbage (fait de sortir un ouvrage des collections d'une bibliothèque) mis en œuvre au sein de la bibliothèque le Trait d'Union.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30

Le Maire,  
Sylvie ROEHLLY

La secrétaire,  
Michelle WEEBER



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official seal.